

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200623-17	<u>Séance du 23 juin 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de juin le vingt-trois juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME JACQUES VIRGILLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M et Mme Jacques VIRGILLE, domiciliés 14 Avenue Courbet à Seloncourt, souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 76ca, cadastrée AS 572, est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 456 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.
Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 15 juin 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**

- autorise la vente du terrain cadastré AS 572 d'une surface de 0a 76ca au prix de 456 €, à M. et Mme Jacques VIRGILLE ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 juin 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**